Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260513-DEL2026_09-DE

CCAS-2026-09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DU GUILVINEC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au C.C.A.S.	Présent	Votants
9	5	7

Séance du 13 mai 2026

L'an deux mille Vingt-six, le 13 mai, le Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit par la loi. En l'absence du Président, Madame Laure VOLANT, Vice-présidente, assure la présidence de séance

Date de la convocation

06/05/2026

Présents : Françoise LE GOFF, Patricia RABEC, Ornella RICORDEL, Patricia TAVERNIER, Laure VOLANT.

Absents excusés : Christine COCHOU, Gilles LE CORRE, Brigitte QUERE, Jean-Luc TANNEAU.

Pouvoirs :
Brigitte QUERE donne pouvoir à Laure VOLANT
Christine COCHOU donne pouvoir à Françoise LE GOFF

Objet de la Délibération

Désignation d'un représentant du CCAS à l'UDCCAS

-:-

Vu la demande de désignation d'un représentant du CCAS auprès de l'UDCCAS ;
Considérant qu'aucun administrateur ne s'est porté candidat ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration constate qu'aucun administrateur n'a pu être désigné à ce jour pour représenter le CCAS auprès de l'UDCCAS.

Ont signé au Registre tous les Membres présents,

Fait au Guilvinec,
Le 15 mai 2026
Le Président du CCAS,
Jean-Luc TANNEAU

